RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES COMMUNE DE SAINT-AUBAN



Compte rendu/Procès-verbal-37 ADMINISTRATION GÉNÉRALE De la Séance du Conseil Municipal du 27/01/2024 à 18h00

Séance du : vingt-sept janvier deux mille vingt-quatre

Le conseil municipal de cette commune,

Régulièrement convoqué conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du CGCT le 20/01/2024;

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de Saint-Auban,

Séance ouverte à 18H00.

Sous la présidence de Mme Françoise PASCAL-LOUIS 1ère adjointe pour maire empêché,

A été élu comme secrétaire de séance : Mme Nicole GIBERT :

Dans l'ordre du tableau:

Conseillers élus: 11 conseillers en fonction: 11 conseillers présents: 7 conseillers absents: 4 procurations: 2

Présents à la séance :	ROMANO Hervé, 3ème adjoint	GIBERT Nicole	
CEPPI Claude, le maire	FOUQUES Danielle	CHOLLET François	
PASCAL-LOUIS Françoise, 1ère adjointe	CAILLEUX Jean-Victor	PASCAL Jean-Pierre	
PASCAL Yves, 2 ^{ème} adjoint	DAVID Joëlle	PASCAL Alexandra	

Excusé avec pouvoir: Mme Danielle FOUQUES a donné procuration à Mme Joëlle DAVID, M. Jean-Pierre PASCAL a donné procuration à Mme Françoise PASCAL

Excusé sans procuration: M. Claude CEPPI et M. Hervé ROMANO

A l'ouverture de la séance Mme Françoise PASCAL-LOUIS 1^{ère} adjointe de la commune informe que le maire M. Claude CEPPI s'excuse car un imprévu au dernier moment l'empêche d'être présent à ce conseil municipal.

Madame la 1^{ère} adjointe va donc présider ce conseil muncipal.

De ce fait, Mme la 1ère adjoint informe :

- Que la présentation et l'intervention de M. Loic FABRE chargé de mission « pôle-nature » a été reportée à un prochain conseil municipal.
- Que la réunion de travail qui était prévue le 27/01/2024 à 17h00 concernant les possibilités des locations des terrains communaux de feu M. Marcel LIEUTAUD a dû être remise à une date ultérieure.

01-délibération:

CAPG rapport CLET 2023 approbation et révision des attributions de compensation.

Madame la 1ère adjointe expose au conseil municipal :

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ci-joint annexé ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 06 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission CLECT réunie en date du 07 décembre 2023 ;

Considérant qu'il convient de modifier les attributions de compensation afin de tenir compte des transferts de la compétence Gestion des Eaux Pluviales en milieu Urbain (GEPU) révisées comme suite au rapport de CLECT;

Considérant qu'il convient de réviser les attributions de compensation de la Commune de Mouans-Sartoux compte-tenu du transfert de la compétence eau et assainissement et le mode d'exploitation confié à la SEM eaux de Mouans ;

Considérant qu'il convient d'adopter les nouveaux montants des attributions de compensation aux communes pour les exercices 2024 et suivants conformément au rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT);

Considérant qu'il convient de régulariser en 2023 les attributions de des communes en fonction des charges réellement dépensées par la CAPG sur chacune des communes concernées par la compétence GEPU ;

Considérant qu'il convient de régulariser en 2024 les attributions de compensation de la commune de Grasse du montant déduit concernant les charges du « pass senior » ;

Considérant que conformément à l'article 1609 nonies-V-1bis, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Communes	Montant des 2023		Révision Eau et Assainissement 2023	Transport - Pass Senior	GEPU - 2023		
Amirat	4 066 €					4 066 €	
Andon	95 239 €					95 239€	
Auribeau sur Siagne		- 20 317€			3 473 €		- 16 844€
Briançonnet	23 807 €					23 807 €	
Cabris	69 018 €				135€	69 153 €	
Caille	61 830 €					61 830€	
Collongues	5 368 €					5 368 €	
Escragnolles	39 927 €					39 927 €	
Gars	6 358 €					6 358€	
Grasse	12 901 397 €			156 355 €		13 057 752 €	
La Roquette	923 572 €				4 258 €	927 829€	
Le Mas	19 681 €					19 681 €	
Le Tignet	53 672 €				901€	54 573 €	
Les Mujouls	3 606 €					3 606 €	
Mouans Sartoux	2 681 440 €		268 808 €		10 703 €	2 960 951 €	
Pégomas	798 780 €				7 327 €	806 107 €	
Peymeinade	648 413 €				8 626 €	657 039€	
Saint Auban	40 858 €					40 858 €	
Saint Cezaire	214 330 €				3 400 €	217 730 €	
Saint Vallier	111 247 €				4 066 €	115 313€	
Séranon	71 318 €					71 318€	
Spéracèdes	60 304 €				708€	61 012 €	
Valderoure	61 924 €					61 924 €	
	18 896 155 €	- 20 317 €	268 808 €	156 355 €	43 597 €	19361441€	- 16 844 €

Il est rappelé que les travaux d'évaluation de la CLECT ont pour but de garantir la neutralité budgétaire pour les communes et la structure intercommunale au moment du transfert d'une compétence. L'attribution de compensation de chaque commune concernée est ensuite modifiée en tenant compte du rapport de la CLECT comme suit (Cf annexe du présent rapport de CLECT): La CLECT, dont le secrétariat est assuré par la CAPG, composée de représentants des 23 communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, s'est réunie le 8 novembre 2023 et le 07 décembre 2023 pour réviser les charges de la Commune de Mouans-Sartoux et les charges transférées de la compétence « GEPU » des 10 communes concernées par la compétence GEPU (Hors Grasse). Les dispositions du rapport de CLECT, joint en annexe, ont été approuvées avec un avis favorable des membres présents.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil muncipal à l'unanimité des membres présent **DECIDE** :

D'APPROUVER le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées tel que ci-joint en annexe :

D'APPROUVER la modification de la répartition des attributions de compensation positives et négatives pour les exercices 2024 et suivants selon le tableau ci-dessus ;

DE NOTIFIER cette décision à tous les organismes en charge de cette affaire.

02-délibération : Demande de subvention au CD06 pour la création d'une digue lac communal

Considérant que ce dossier n'a pas été retenu au programme Plan départemental de gestion de l'eau GREEN Deal « Gestion de la ressource en eau » délibération n°07 du 28/01/2023.

Madame la 1^{ère} adjointe expose : Le site « Terre des lacs » cadastrée F 300 sis à Saint-Auban comprend <u>quatre lacs communaux</u>.

Lieux des travaux : Deux, de ces lacs communaux sont en gestion privée avec la SARL DAWAKA dont le gérant est M. François CHOLLET avec une exploitation dit « pêche à la truite ».

Un de ces lacs communal est alimenté par la source du Vivier et il se déverse dans le 2^{ème} lac communal qui présente une perte importante d'eau. Pour remédier à cette perte d'eau, la commune propriétaire des lacs doit créer rapidement une berge.

Mme la 1ère adjointe propose :

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune doit déposer une demande d'aide financière la plus haute possible auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement publics	Type d'aide	Montant prévisionnel	Taux d'aide	Montant de l'aide HT
Conseil	Aide aux			
Départemental	communes	10 125.00 € HT	80%	8 100.00 €
des Alpes-Maritimes				
Auto-financement	Fonds propres		20 %	2 025.00 €
	Total HT	<u> </u>	100 %	10 125.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage : courant 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : courant 2024

Monsieur François CHOLLET étant le gérant de la SARL DAWAKA ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, présents et représentés comme suit : 8 voix pour 0 voix contre.

- Approuve la réalisation de ce projet présenté estimé à 10 125.00 euros HT.
- Approuve le plan de financement ainsi exposé.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes la plus haute possible au titre de l'aide aux communes.

Questions diverses:

Demande annulation de loyer :

M. François CHOLLET informe qu'il a sollicité par courriel auprès de M. le Maire une demande exceptionnelle d'annulation de son loyer du mois de novembre 2023 concernant le logement communal qu'il a acheté fin novembre, car durant cette période (1 mois), il n'a pas habité ce logement car il avait commencé à effectuer des travaux de rénovation.

La 1^{ère} adjointe l'informe que cette demande sera présentée en délibération lors du prochain conseil municipal.

Préparation budget 2024 :

M. François CHOLLET et Mme Nicole GIBERT informe Mme la 1ère adjointe qu'il sollicite une réunion de travail pour préparer le budget 2024 de la commune, Mme la 1ère adjointe va voir avec M. le maire pour programmer une réunion préparatoire.

Agence Postale Communale:

Mme Alexandra PASCAL informe qu'il serait judicieux d'élargir les horaires de l'Agence Postale Communale. Il est évoqué aussi la possibilité de fermer l'APC le samedi matin car ce jour-là l'APC n'enregistre pas d'opération.

Nuit de la lecture :

Mme la 1^{ère} adjointe remercie chaleureusement Mme Nicole GIBERT pour les animations de la 8^{ème} édition de la nuit de la lecture qu'elle a organisées, du 18 au 20 janvier, avec le soutien de la médiathèque départementale du conseil général des Alpes-Maritimes.

Cours de Pilate :

M. François CHOLLET demande si les cours de Pilate ont débuté, Mme la 1ère adjointe et Mme Alexandra PASCAL informent que ces cours ont bien débuté le lundi dans la salle Jean BRANDY et qu'ils sont très appréciés.

Terrain multisports:

M. Jean-Victor CAILLEUX demande où en est le dossier pour le terrain multisports, monsieur le Maire en charge du suivi et de la bonne gestion de ce dossier n'étant pas présent aucune réponse ne peut être donnée, cette question est reportée.

Suivi épicerie:

M. François CHOLLET demande si la gérante de l'épicerie des Monts d'Azur a informé la mairie d'un accord pour l'étalement des ses loyers, monsieur le Maire étant destinataire de tout le courrier qui arrive en mairie et des emails n'étant pas présent aucune réponse ne peut être donnée, cette question est reportée.

Sentier du vertige :

M. François CHOLLET demande où en est le dossier pour l'étude de la réalisation du sentier du vertige, monsieur le Maire en charge du suivi et de la bonne gestion de ce dossier n'étant pas présent aucune réponse ne peut être donnée, cette question est reportée.

Panneaux au raccourci du Brunet:

M. François CHOLLET informe le conseil ainsi que monsieur Christian PASCAL, présent dans la salle, que comme convenu avec ce-dernier les panneaux <u>« sens interdit sauf riverain »</u> qu'il a commandés pour le chemin du Brunet sont bien arrivés en mairie.

PLU

M. François CHOLLET demande où en est le dossier du PLU, monsieur le Maire en charge du suivi et de la bonne gestion de ce dossier n'étant pas présent aucune réponse ne peut être donnée, cette question est reportée.

Bibliothèque communale :

Mme Nicole GIBERT informe le conseil municipal qu'elle a fait comme chaque année les statistiques de fréquentation de la bibliothèque municipale, Monsieur François CHOLLET évoque l'accès handicapé pour la bibliothèque et que des solutions peuvent être envisagées.

Accès handicapé à la salle Jean BRANDY :

À la suite de cette discussion il est demandé ou en est le dossier pour la réalisation de l'accès handicapé à la salle Jean BRANDY, monsieur le Maire en charge du suivi et de la bonne gestion de ce dossier n'étant pas présent aucune réponse ne peut être donnée, cette question est reportée.

Exposition poteries:

M. François CHOLLET informe qu'il a en sa possession des poteries retrouvées dans « l'oreille de la clue » qu'il faudrait mettre en exposition pour le public. Il avait pensé à les exposer dans l'écomusée réalisé par l'association Saint-Auban d'hier et d'Aujourd'hui, mais celui-ci étant ouvert sans surveillance, il serait préférable de les exposer soit dans la salle du conseil municipal ou soit à la bibliothèque communale.

Pôle-Nature et QR CODE :

M. François CHOLLET informe qu'il a fait le tour des QR CODE présents sur la commune avec le chargé de mission POLE-NATURE, afin de mettre en place ce système pour l'escalade, le canyonisme et les sentiers. A cette occasion, il informe que tous les QR CODE mis en place par l'association Saint-Auban d'hier et d'Aujourd'hui sur les plaques patrimoniales ne fonctionnent plus.

Canards « PEKIN »:

M. François CHOLLET et Mme Alexandra PASCAL informent qu'ils cherchent des canards « PEKIN » pour les réintroduire dans l'espace écotouristique communal.

Benne des encombrants et déchets verts :

M. François CHOLLET évoque la problématique de la benne au parking des lacs, il informe qu'il est allé voir comment d'autres communes gèrent les encombrants et les déchets verts.

Aussi il propose des solutions à étudier :

- Fermer la benne avec un grillage et demander la clef à la mairie.
- Installer une barrière fermée la nuit et ouverte la journée
- Déplacer la benne à la station d'épuration du village.
- Enlever définitivement cette benne car il y a une déchèterie à Malamaire.
- Rouvrir l'ancienne décharge à la clue pour les déchets verts.

Prochain conseil municipal:

Samedi 24 février 2024 à 18h00

Fin de séance à 20h00.

Le texte du procès-verbal est approuvé par tous les membres présents à la séance.

Mme Françoise PASCAL-LOUIS 1ère adjointe
Pour maire empêché.

Les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau

M. Claude CEPPI le maire informe qu'il a pris connaissance du procès-verbal du 27/01/2024	Absent sans procuration	Joëlle DAVID	Moderation
2 ^{ème} adjoint Yves PASCAL	yest	Nicole GIBERT	
3^{ème} adjoint Hervé ROMANO	Absent sans procuration	François CHOLLET	
Danielle FOUQUES	Absente a donné procuration Mme Joëlle DAVID	Jean-Pierre PASCAL	Absente a donné procuration Mme Françoise PASCAL-LOUIS
Jean-Victor CAILLEUX	MAN	Alexandra PASCAL	Jascas

